



P 2118

ID 5478

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Au pétitionnaire

Luxembourg, le 13 décembre 2021

Objet : Votre demande de pétition publique 2118 – Alternative für Erlangung eines Genesenenzertifikats

Monsieur,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 8 décembre 2021, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

Votre demande de pétition publique est jugée similaire à la pétition publique 1924 - Délivrance d'un certificat d'immunité au-delà de 6 mois après l'infection, pour les personnes présentant des anticorps au Covid19, déposée le 02.07.2021. Partant, votre demande de pétition publique 2118 est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition publique introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés